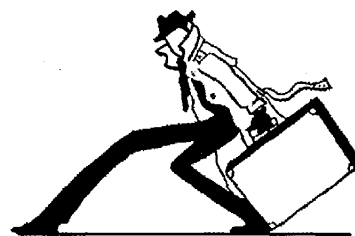


Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Lettre mensuelle éditée par Survie

Numéro 160 • Juillet-Août 2007 • 1,90 euros

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations francoafricaines

Au sommaire

→ P. 2 DARFOUR Le silence tue...

Lors de la conférence de Paris sur le Darfour, aucune décision n'a été prise.

→ P. 2 France Rwanda Des questions qui s'imposent

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) vient de rendre public des actes d'accusation contre deux présumés coupables de génocide réfugiés en France.

→ P. 3 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO Situation explosive au Kivu

Décryptage de la visite de l'ambassadeur de France à Bukavu puis à Goma

→ P. 4 DJIBOUTI L'affaire Borrel

Un communiqué publié du Quai d'Orsay est à l'origine des révélations sur les entraves de l'appareil d'État dans l'affaire Borrel.

→ P. 5 COMORES Nouvelle crise séparatiste

Presque dix ans après la première sécession d'Anjouan, l'archipel des Comores est à nouveau au bord de l'explosion.

→ P. 6 CONGO BRAZZA Banquet de guignols

Cafouillage et mascarade : le premier tour des législatives s'est déroulé le 24 juin, de façon chaotique.

→ P. 8 CÔTE-D'IVOIRE Quel bilan ?

À l'heure de la redéfinition du mandat et du dispositif Licorne, le bilan de la présence militaire française en Côte-d'Ivoire devra être fait. Avec des parts d'ombres peu glorieuses.

Chaud cacao

L'ONG Global Whitness vient de publier un rapport intitulé « Chocolat chaud : comment le cacao a alimenté le conflit en Côte-d'Ivoire », décortiquant l'utilisation de la filière cacao pour financer l'effort de guerre.

→ P. 10 Afrique de l'Ouest Un train peut en cacher un autre

Trois, quatre fois par mois. Jamais plus. Désormais, l'express Dakar-Niger en a fini de traverser Sénégal et Mali tous les deux jours, comme au temps de sa gloire passée, dans les années 1960. Tiegoura Traoré : "L'exploitation peut être bénéficiaire".

→ P. 11 Livre : une histoire pas si secrète

→ P. 12 GABON Bongo persécuté Une actualité judiciaire bien chargée pour le grand ami de Chirac et de Sarko.

Le temps des barbares

On aimerait croire que la conférence dite du groupe de contact sur le Darfour, réunie à Paris par Nicolas Sarkozy, constitue une avancée sur le chemin de la paix au Soudan. Rien n'est moins sûr. On a assisté plutôt à une gesticulation de matamores : on va voir ce qu'on va voir ! Et cette gesticulation a commencé par une grosse bévue. Les actes manqués sont souvent les plus éloquentes. En effet, l'Union africaine a appris l'existence de cette réunion par la presse et l'a donc boycottée. Comme d'habitude les Africains sont ceux qu'on ne consulte pas quand il s'agit de leur propre sort.

Le président de la France a déclaré prudemment que « *la seule issue possible à la crise du Darfour est politique* ». Mais il y faudrait d'abord que se manifeste la volonté de tous les belligérants de mettre un terme à la violence. Sur cette terre désertique, grande comme la France, six millions d'habitants n'arrivent pas à subsister. Les bandes armées y font la loi pour s'emparer de misérables lambeaux de végétation. Un savant égyptien, Farouk El Baz, vient justement d'annoncer la présence d'un immense lac d'eau sous les sables de la partie nord du Darfour. Il suffirait de forer des puits artésiens pour fertiliser le pays et nourrir abondamment tous ses habitants.

Mais la malédiction du pétrole, que recèle également le sous-sol de cette malheureuse région, par les convoitises étrangères qu'il attise, en a fait un enjeu international.

Ce qui n'a pas manqué d'y faire naître, au lieu de champs fertiles, la tragique escalade rébellion-répression avec la triste caractéristique des guerres d'aujourd'hui : le massacre de civils. L'autre conséquence désastreuse des combats est le déplacement massif de réfugiés regroupés dans des camps où ils ne peuvent subsister sans aide.

Le renoncement à la violence de la lutte armée n'est pas la soumission. Il faut rappeler les victoires que Gandhi, sur l'occupation coloniale de l'Inde, et Martin Luther King, sur la ségrégation raciste aux États-Unis, ont remportées par leur détermination. Il faut relire les brefs essais, mais plus explosifs que des bombes, que sont les discours *De la servitude volontaire* d'Étienne de La Boétie et l'opuscule sur *La désobéissance civile* de Henry David Thoreau pour apprendre qu'aucune tyrannie n'est invincible et qu'on ne se défait pas d'un maître pour se mettre sous la coupe de plusieurs.

L'inhumanité du despotisme, d'autant plus efficace que celui-ci se glisse dans les rouages anonymes des bureaucraties de l'ordre républicain, est sous nos yeux. Qu'une vieille femme soit arrachée *manu militari* au foyer de sa petite fille pour être boutée hors de France, qu'un jeune homme de vingt ans décède d'une crise cardiaque, selon les autorités, dans un car de police, c'est passé sous silence par une presse complaisante qui, en revanche, nous régale des footings du président. La vieille femme est centrafricaine, le jeune Français s'appelle Lamine Dieng, pas de quoi faire un flan.

Ces cas ne sont pas isolés. Les autorités françaises, dopées par les injonctions du ministre de l'Intérieur Sarkozy, ont expulsé, l'année dernière, 25 000 personnes, renvoyées au désespoir et à la mort lente auxquels elles avaient réussi à échapper. Un tel exploit a porté son auteur à la présidence et on fera certainement mieux cette année puisque c'est un ministère tout entier qui va s'y atteler pour protéger l'identité française.

Les immigrés, légaux ou non, ont de toute façon trop de famille. On va légiférer pour y mettre bon ordre. Et tout cela se fera très proprement.

DARFOUR

Le silence tue ...



La conférence de Paris sur le Darfour a accouché d'une souris : aucune décision n'a été prise et les participants ont seulement «affiché leur unité et leur détermination à œuvrer en faveur d'un règlement du conflit dans l'ouest du Soudan»¹. Pour le reste, on se retrouvera en septembre.

Organisée à l'initiative de la France, la conférence du 25 juin a réuni des hauts représentants d'une vingtaine de pays (dont les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et son secrétaire général), de l'Union européenne, de la Ligue arabe, de la Banque mondiale. Tout ce beau monde s'est retrouvé pour se demander ce qu'ils pourraient bien faire face à la tragédie du Darfour. Il est plus que temps de se poser la question alors que, depuis quatre

ans, plusieurs centaines de milliers de Darfouris y ont été massacrés et deux millions d'autres déplacés.

Nicolas Sarkozy a déclaré que « *le Soudan doit savoir que s'il coopère, nous l'aiderons puissamment, et que s'il refuse il faudra être ferme* ». Être ferme en faisant quoi ? La Chine estime, de son côté, qu'« *il ne faut pas, pour un oui ou pour un non, menacer et faire pression sur le gouvernement du Soudan* ». Combien de morts et de déplacés faudra-t-il pour qu'elle cesse de considérer la situation au Darfour comme négligeable ?

Bernard Kouchner souhaite voir les rebelles retourner à la table de négociations. Rappelons que l'accord de paix d'Abuja de mai 2005, imposé aux acteurs du conflit, ne pouvait et n'a donné aucun résultat positif. Certes les groupes rebelles de la région se combattent. Il faudrait donc investir beaucoup de temps et d'intelligence pour aider les populations de cette région, société civile comprise, à trouver elle-même la solution. Faute de quoi la situation ne peut que se dégrader.

Mais les grandes puissances, dont les

belles paroles humanitaires fleurissent les jardins de leurs intérêts, sont pressées. La Chine a besoin du pétrole soudanais, les États-Unis collaborent avec le président soudanais Omar al-Bachir au sujet d'Al-Qaida et la France ne saurait voir diminuer son influence dans la région.

La mise en place d'une force hybride de 20 000 hommes (Union africaine, ONU) pour y rétablir la paix, ne pourra être achevée avant début 2008 d'après les participants² de la conférence de Paris. Combien de morts supplémentaires d'ici là ? La question n'a pas été abordée. La conférence ne s'est pas non plus penchée sur la « feuille de route » de cette initiative, sur le temps et l'intelligence nécessaire à la tâche, ni sur les engagements financiers indispensables.

Le Soudan a donné son accord pour l'envoi au Darfour de cette force hybride. Mais ce ne serait pas la première fois que les Soudanais font des promesses qu'ils ne tiennent pas. Ceux qui ont suivi la question ces dernières années ne s'attendent pas à ce que les dernières en date soient honorées sans de fortes pres-

FRANCE RWANDA

Des questions qui s'imposent



Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) vient de rendre public des actes d'accusation contre deux présumés coupables de génocide réfugiés en France contre lesquels il a émis des mandats d'arrêt.

Le procureur en chef du TPIR, Hassan Bubacar Jallow, a déposé une requête demandant aux juges du TPIR d'autoriser le transfert des dossiers Bucyibaruta et Munyeshyaka devant la justice française.

Laurent Bucyibaruta, préfet de Gikongoro durant le génocide, et le père Wenceslas Munyeshyaka, curé de la paroisse de la Sainte Famille à Kigali,

réfugiés en France, sont visés par des actes d'accusation établis les 16 juin et 20 juillet 2005 et placés sous scellés jusqu'au 20 juin dernier. Seront-ils arrêtés avant qu'il ne soit trop tard ? Aucun transfert devant une juridiction nationale ne peut se faire sans l'accord de ces derniers. Mais compte tenu des mandats d'arrêts lancés simultanément contre les deux accusés, « *la France a le devoir de les arrêter et de les détenir en attendant l'aboutissement de la procédure* » selon un expert au greffe du Tribunal. D'après les informations fournies par l'agence Hironnelle et l'AFP depuis Arusha (siège du TPIR), « *Paris a signifié son accord pour juger Munyeshyaka dans une lettre adressée au procureur du TPIR le 19 juillet 2006 par le ministre français de la Justice. Dans cette lettre, la France se dit prête à juger un autre exilé en France, l'ex-préfet*

de Gikongoro, Laurent Bucyibaruta »¹. Le TPIR poursuit le père Munyeshyaka pour « *génocide, viol, assassinat et extermination, crimes commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie le groupe ethnique tutsi comme tel* ». L'ancien préfet est poursuivi pour « *incitation directe et publique à commettre le génocide, génocide, complicité de génocide, extermination, assassinat et viols* ».

Pourquoi ces actes d'accusation, d'une gravité extrême, ont-ils été maintenus sous scellés deux ans durant ? On peut supposer que lors de leur établissement, le TPIR ait adressé une demande formelle à la France de les prendre en charge. Dans ce cas, pourquoi la France a-t-elle mis un an pour y répondre ? Et pourquoi a-t-il fallu attendre une année supplémentaire avant de voir concrétiser la procédure ?

sions suivies de sanctions. A ce propos, Gérard Prunier évoque, dans un récent ouvrage collectif³ la liste secrète de l'ONU citant 51 personnes responsables de crimes graves au Darfour : « *J'ai bénéficié de quelques fuites sur cette liste, elle me semble effectivement bien compilée et le nom d'al-Bachir y figure. Et pour cette raison la liste n'a jamais été rendue publique.* »

À quand l'issue de cette tragédie ? En tout cas pas avant septembre, le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner ayant « *promis de réunir les mêmes participants en marge de l'assemblée générale des Nations unies à New York* ». Il faut bien laisser le temps de la réflexion aux hautes personnalités sus mentionnées. Les Darfouris n'ont qu'à tenir en méditant les paroles de Nicolas Sarkozy : « *Le silence tue.* »

Sharon Courtoux

1. Thomas Hofnung, *Libération* 26 juin 2006,

« °A Paris, le Darfour mobilise les énergies internationales° ».

2. Priés par le chef des opérations de maintien de la paix de l'ONU, Jean-Marie Guéhenno, de régler les salaires des 7 000 soldats de l'UA présents au Darfour qui n'ont pas été payés depuis plusieurs mois !

3. *Urgence Darfour*, sous la direction de Morad El Hattab, Droit de citer, Des idées et des Hommes, mai 2007, page 74.

Pourquoi les actes d'accusation ont-ils été rendus publics avant l'accord des juges ? Si la France n'arrête pas les deux accusés dans l'attente de cet accord, les accusés pourraient alors échapper aux poursuites.

Pourquoi la France n'a-t-elle pas jugé les deux accusés contre lesquels des poursuites ont été engagées, avec constitution de parties civiles, depuis 1995 pour Munyeshyaka, et depuis 2000 pour Bucyibaruta ?

Nous connaissons sans doute prochainement le sort des deux accusés. Quant aux questions que nous venons de poser, il sera sans doute nécessaire d'insister pour obtenir les réponses auxquelles nous avons droit.

Sharon Courtoux

1. Selon ces informations, Laurent Le Mesle, alors directeur du cabinet du ministre de la justice a écrit : « *J'ai l'honneur de vous confirmer l'accord des autorités judiciaires françaises pour se saisir des faits objets des procédures suivies par le TPIR à l'encontre de Laurent Bucyibaruta et Wencles Munesyaka.* »

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Situation explosive au Kivu



Décryptage de la visite de l'ambassadeur de France à Bukavu puis à Goma.

Dans la nuit du 26 au 27 mai, une vingtaine de civils, dont des enfants, ont été tués à l'arme blanche par des milices FDLR¹ à Kanyola (Sud Kivu, 50 km à l'ouest de Bukavu). Plusieurs dizaines d'autres ont été blessés et autant enlevés. Dès le lendemain, la France condamnait ces exactions. Et d'envoyer illico son ambassadeur, Bernard Prévost, à Bukavu pour « *réitérer l'appui de la France et de l'Union Européenne à la formation d'une armée bien organisée et efficace en RDC* ». L'ambassadeur a promis d'envoyer à Bukavu, dès le mois de septembre, un attaché de coopération « *chargé d'examiner ensemble avec la population et les ONG locales l'aboutissement des projets financés par la France (dont) l'assistance aux déplacés de guerre* ». Il s'est ensuite rendu à Goma où, selon la radio de l'ONU Okapi, il a annoncé un don de 2 millions d'euros au Programme Alimentaire Mondial (PAM) destiné à l'achat de vivres pour les populations déplacées dans l'Est du Congo (Nord et Sud Kivu).

Lors de son passage, l'ambassadeur a rendu visite à Mgr Maroy, Archevêque de Bukavu qui lui a remis un message² aux relents racistes. Il visait en particulier les tutsis rwandais mais aussi les Banyamulenge (Tutsi congolais) des Hauts Plateaux de Minembwe. Il exprimait par exemple la crainte que soient réunis les éléments conduisant à une nouvelle guerre dans sa région³ et appelait la population à « *ouvrir l'œil et le bon comme dans le passé. L'ennemi est encore là* ». Enfin, le prélat demandait à la communauté internationale de rester vigilante et à disposition. Connu pour son hostilité aux populations tutsies, le clergé de Bukavu est réputé être en

contact avec la DGSE, à laquelle les attachés de coopération sont réputés être liés. Où va-t-on ? Nous n'avons pas connaissance d'une réaction officielle de Bernard Prévost aux propos de Mgr Maroy. La situation en RDC, dans l'Est notamment, est suffisamment explosive pour appeler ce dernier à la prudence mais a-t-il les coudees franches ?

Ces événements interviennent dans le contexte du bras de fer entre Paris et Kigali, celui de « relations délicates » entre Kigali et Kinshasa et celui d'une présence française robuste dans la capitale congolaise. Alors souvenons-nous que c'est via le Sud Kivu que la France entretenait des relations avec les FDLR lorsque les troupes rwandaises et ougandaises occupaient l'Est de la RDC. Et que les positions françaises ont toujours été plus proches de celles de Mgr Maroy que de celles d'un État responsable, impartial et médiateur dans une région où chacun se regarde en chien de faïence. Si on ne comprend pas cette responsabilité historique, mieux vaut rester chez soi.

Sharon Courtoux

1. Forces démocratiques de libération du Rwanda.

2. <http://kakuigi.unblog.fr/2007/03/31/psy-chose-de-guerre-a-bukavu/>

3. Dont il laisse entendre qu'elle serait l'effet de la volonté du voisin rwandais.

Paul Barril n'était pas à Goma

Plusieurs sources nous signalaient (voir *Billets* 159) la présence possible de Paul Barril à Goma (Nord-Kivu). Vérification faite, Barril n'y était pas. Selon des sources sérieuses à Kampala, il s'agissait d'une rumeur lancée par le général insurgé Laurent Nkunda. A-t-elle circulé spontanément ou a-t-elle été entretenue volontairement ? L'imbroglie au Kivu est tel qu'il est difficile de le savoir.

DJIBOUTI

L'affaire Borrel : les pieds dans le tapis djiboutien



Un communiqué publié par le Quai d'Orsay est à l'origine des révélations sur les entraves de l'appareil d'État dans l'affaire Borrel. L'arroseur arrosé, version française.

Le début de l'histoire remonte au 29 janvier 2005. Ce jour-là, Hervé Ladsous, porte-parole du ministère des Affaires étrangères, publie un communiqué affirmant que rien ne permet d'accuser les autorités djiboutiennes dans l'assassinat du juge Borrel et qu'une copie du dossier d'instruction leur sera prochainement transmise. Se doutait-il du cataclysme qui allait atteindre deux ans plus tard Jacques Chirac ?

La juge Sophie Clément avait naturellement refusé que la copie de son dossier (on parle de 30 tonnes) soit envoyée à Djibouti. Logique : plusieurs personnalités très proches du pouvoir y étaient mises en cause. Dans ce contexte, un procès local aurait mis un terme à la recherche de la vérité, à l'identification des meurtriers et à la confirmation du commanditaire.

Du coup, Élisabeth Borrel avait déposé une plainte pour pression sur la justice, contre le porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Devenu ambassadeur de France en Chine, Hervé Ladsous a donc été entendu comme témoin assisté par les juges Pous et Ganascia. Il affirme s'être borné à publier un communiqué préparé par le cabinet du ministre de la Justice. Et d'ajouter : « *Quelqu'un aurait dû connaître la bonne procédure (...), c'était le métier du ministère de la Justice !* » Les deux ministères avaient seulement « oublié » le principal : l'indépendance de la magistrature. La force de l'habitude sans doute !

L'implication révélée de Jacques Chirac

L'instruction de cette plainte, en marge du dossier principal, a donc fourni les premières preuves des protections dont a bénéficié le dictateur djiboutien, Ismaël Omar Guelleh. En perquisitionnant le quai

d'Orsay et le ministère de la Justice, les juges Pous et Ganascia ont fait une pêche miraculeuse. Les notes saisies sont explosives. Ainsi des instructions ont été données, en juillet 2004, par Laurent Le Mesle, directeur de cabinet du Garde des Sceaux, Dominique Perben : « *Je vous remercie de veiller à ce qu'il soit apporté une réponse favorable à la demande formulée par les autorités djiboutiennes.* »

Pis encore : c'est l'Élysée qui, face au refus de la juge Sophie Clément, a conseillé à Djibouti de porter plainte, en janvier 2006, contre la France devant la Cour internationale de justice de La Haye. Alors qu'elle n'en avait pas l'obligation, la France a accepté cette juridiction en août 2006, respectant ainsi ses engagements vis-à-vis du dictateur !

La situation est probablement inédite dans les annales de la République : un président de la France en exercice recommandant à une puissance étrangère de porter plainte contre son propre pays. Mais Jacques Chirac, retranché derrière l'article 67 lui assurant l'immunité dans tous les actes accomplis pendant sa présidence, ne sera pas auditionné (France Info, 26 juin 2007).

Élisabeth Borrel faisait également état, le 13 juin dernier, de pressions sur la presse, en citant le cas de David Severnay, journaliste à RFI. Une note diplomatique de l'ambassadeur de France à Djibouti, Philippe Selz, du 24 janvier 2005, saisie au Quai d'Orsay suggère que Djibouti a effectivement demandé sa mise à l'écart.

Les trois engagements de Sarkozy

Le traitement de l'affaire par RFI, radio financée à 60% par le Quai d'Orsay avait provoqué les foudres de Djibouti qui avait coupé l'émetteur local.

En interne, le retrait d'un article de David Severnay sur le site internet de la station avait été dénoncé par le personnel comme « un cas de censure ». Face au tollé général, la direction avait été contrainte de remettre le texte en ligne,

mais avec une introduction présentant avantageusement la position des autorités djiboutiennes.

À l'occasion de son entrevue à l'Élysée avec Élisabeth Borrel, Nicolas Sarkozy a pris trois engagements : convaincre la Cour de justice de La Haye d'entendre Élisabeth Borrel, de mettre fin aux entraves de l'instruction et de faire reconnaître officiellement la thèse de l'assassinat par le Parquet de Paris. Celui-ci s'est exécuté le soir même. Cela faisait juste cinq ans que les preuves du crime étaient dans le dossier.

La juge Clément avait d'ailleurs demandé, en vain, cette mise au point, alors que la thèse du suicide était encore, ces dernières semaines, relayées par *Paris-Match* et Europe N°1. Le coup de pied de l'âne est venu de Djibouti qui clame désormais que la justice française n'est pas indépendante... puisqu'elle s'exécute sur demande du président de la République !

Un choix cornélien

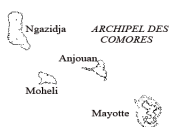
Reste le cas de Laurent Le Mesle, mis en cause dans l'affaire, à l'époque où il était directeur de cabinet de Dominique Perben. Problème : Laurent Le Mesle est devenu procureur général de Paris. Recommandera-t-il aux juges Pous et Ganascia, dépendant de sa juridiction, de convoquer Laurent Le Mesle, procureur général de Paris pour l'auditionner ? Les deux juges mettront-elles en examen leur patron ? Une confusion des genres qui pourrait se régler par une belle lettre de démission. Mais ne rêvons pas !

Le rétablissement de la vérité sur l'affaire Borrel a fait plus de progrès en quelques semaines, que ces douze dernières années, du moins sur le plan médiatique. Grâce à la ténacité de la famille Borrel. Nicolas Sarkozy qui répète à l'envie qu'il fait ce qu'il dit s'est engagé à faire cesser toute obstruction dans le dossier. Espérons qu'il ne faille pas douze ans de plus pour faire toute la lumière sur une affaire d'État.

J.-L. Schaal

COMORES

La nouvelle crise séparatiste



Presque dix ans après la première sécession d'Anjouan, l'archipel des Comores est à nouveau au bord de

l'explosion. L'accord de Fomboni, conclu en 2000 sous l'égide des réseaux français pour enterrer les accords de Antananarivo, signés en 1999 sous l'égide de l'ONU, ne répondait pas aux objectifs proclamés de mettre fin au séparatisme.

Le colonel Bacar, président de l'île d'Anjouan, a déployé toute la panoplie du potentat confiant dans ses soutiens français pour rester au pouvoir en faisant fi du calendrier électoral. Sa défiance à l'égard de la présidence de l'Union des Comores (UC) s'est manifestée

dès lors que les élections libres de mai 2006 [cf. *Billets n°149*] y ont porté Ahmed Abdallah Sambi, résolu à lutter contre la corruption.

C'est en avril 2007 que le mandat de Bacar a pris fin. Prétextant de la légalité discutabile du mode de nomination de son successeur intérimaire (vis-à-vis de la constitution d'Anjouan), il est allé jusqu'à organiser mi-juin une parodie d'élection qui le consacra par 73 % des suffrages. Ni l'UC, ni aucune puissance internationale ne reconnaissent ce résultat, qui avait été invalidé par avance par l'Union africaine (UA). La gendarmerie anjouanaise lui reste fidèle, aux côtés de la police paramilitaire de l'île. Ces forces anjouanaises ont tué des membres des forces fédérales lors d'affrontements pour tenter de faire respecter l'Union.

La menace d'une opération militaire contre les forces anjouanaises est avancée, puis temporisée, par Moroni (peu crédible militairement, sans bateaux, ni

avions, ni hélicoptères) ou par l'UA. Les médiations ont lieu, mais d'autres enjeux jettent de l'huile sur le feu. Forcément, la presse mahoraise fait ses choux gras de la décrépitude anjouanaise, soutenant chaudement Bacar, en ajoutant souvent la désinformation. On espère sans doute faire oublier le fort mécontentement de Mayotte, la grève des enseignants, longtemps soutenue et populaire, le rejet du député UMP Mansour Kamaridine (par 43,7 %, contre 56,3 % pour l'élu Abdoulatifou Aly – MoDem), le vote à 59,8 % pour Ségolène Royal sur cette île très droitrière.

Après tout, le maintien des Comores indépendantes dans un état de dévastation politique maximale est le seul ciment qui lie Mayotte à la France. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du rôle barbouzard, médiatique et diplomatique que jouent la France et son île comorienne dans les crises séparatistes (lire ci-dessous).

Pierre Caminade

Repères sur ... une décennie comorienne

1997 Crise séparatiste attisée par des réseaux français. 14 juillet : les putschistes (l'Organisation pour l'indépendance d'Anjouan – OPIA – et le Mouvement populaire anjouanais – MPA) proclament la sécession d'Anjouan, puis demandent son rattachement à la France. Idem le 11 août sur l'île de Mohéli.

1998 Les rivalités entre leaders et courants séparatistes aboutissent à la guerre des chefs. Le "président" d'Anjouan, Abdallah Ibrahim, fait face à son "Premier ministre", Saïd Omar Chamasse (lié au lieutenant-colonel Abeid, ancien officier français), et le limoge en juillet. Le "Président" Abdallah Ibrahim est l'objet d'une tentative d'assassinat début décembre, à l'initiative du clan Chamasse. Des combats éclatent dans l'île. Un mois plus tard, deux directoires politico-militaires opposés sont en place. Le 6 décembre, le président de la République fédérale islamique des Comores (RFIC), Mohamed Taki, meurt d'une curieuse crise cardiaque. Présidence intérimaire.

1999 Le 23 avril, accord de Antananarivo, parrainé par l'ONU, l'OUA, la CEE et la Ligue arabe, qui prône un ensemble comorien dénommé "Union des îles Comores", contre le projet d'"Union des États comoriens" défendu par les sécessionnistes anjouanais. 30 avril : le colonel Azali prend le pouvoir de la RFIC (capitale sur l'île de Ngazidja) par coup d'État, avec l'appui de la DGSE. 3 août : Abdallah Ibrahim cède sa place à Abeid à la tête de l'État fantoche d'Anjouan

2000 1^{er} février : l'OUA impose un embargo à Anjouan, qui sera contourné via l'île "française" de Mayotte. 26 août : accord de Fomboni, conclu entre le séparatiste Abeid et le putschiste Azali, deux colonels franco-comoriens. Il valide le projet d'"Union des États comoriens". Il est plébiscité, entre autres, par

Michel Rocard. Il est rejeté massivement par la population et par l'OUA.

2001 Le 9 août : l'armée et la gendarmerie anjouanaise, emmenées entre autres par Mohammed Bacar, réussissent un putsch contre Abeid. Le 25 septembre, le commandant Bacar se proclame "chef de l'autorité" d'Anjouan. Abeid tentera de le renverser le 2 novembre.

2003 Adoption d'une nouvelle constitution, née de l'accord de Fomboni, où la RFIC devient l'Union des Comores (UC), avec des présidents d'île, et un autre pour l'Union (provenant de chaque île à tour de rôle).

2004 Azali (de Ngazidja) reste président de l'UC par la fraude.


2005 Azali cède à la France la participation sportive de Mayotte sous le drapeau français. Le Parlement et la diaspora réagissent. Le visa pour Mayotte en vigueur depuis 1995 a provoqué 4000 morts par noyade en dix ans. La chasse aux clandestins est déchaînée à la suite des déclarations du ministre de l'Outre-mer sur le droit du sol / droit du sang aux DOM-TOM ; le député Mansour Kamaridine attise la xénophobie.

2006 Mai : élection de A. A. Sambi (d'Anjouan) à la présidence de l'Union. Décembre : des provocations séparatistes ont lieu à Anjouan. Le président Sambi doit renoncer à une médiation sur place quand des caches d'armes sont découvertes.

2007 Juin : Bacar sabote l'élection du président d'Anjouan pour rester au pouvoir. Mohamed Abdoulohiabi est élu président d'île à Ngazidja (avec 56 % des suffrages) et Mohamed Ali Saïd à Mohéli. Tous deux sont du parti de Sambi.

CONGO BRAZZA

Le banquet des guignols

 Cafouillage et mascarade électorale : le premier tour des législatives, destinées à renouveler les 137 députés de l'Assemblée nationale, s'est déroulé le 24 juin, de façon chaotique.

De mémoire de Congolais, jamais élections n'auront été organisées avec autant de désinvolture. À Brazzaville, presque aucun bureau n'a ouvert à l'heure officielle. Pis : dans de nombreux cas, les bureaux ont ouvert à l'heure de clôture (18 heures). Dans un grand nombre de bureaux de Pointe-Noire (sud-ouest), le vote n'a pas pu avoir lieu faute de matériel électoral. Dans d'autres circonscriptions du pays, à Mossendjo (sud-ouest) et à Djambala, dans le département du Plateau (centre), les habitants ont empêché le déroulement du vote. Ils dénonçaient l'absence de certains noms sur les listes électorales sur lesquelles figuraient en revanche des noms fictifs ou des personnes décédées. Certains mineurs ayant de surcroît reçu des cartes d'électeurs. Même le président de l'Assemblée nationale n'a pas pu voter dans sa circonscription faute de figurer sur les listes électorales. Pourtant habituellement peu regardants, les observateurs de l'Union

africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont constaté les trop nombreuses « insuffisances » (et c'est un euphémisme) du scrutin.

Dans un communiqué conjoint, ces organisations en ont dressé l'inventaire : omission d'électeurs sur les listes électorales, leur dispersion dans des bureaux de vote éloignés du lieu de leur résidence, un nombre important d'inscrits ne disposant pas de carte d'électeur, le déplacement de certains bureaux de vote le jour du scrutin, une répartition inéquitable d'inscrits par bureau, l'enregistrement sur des listes additives d'électeurs omis sur les listes originales, la non-tenue du scrutin dans certains bureaux, les bureaux de vote ouverts en retard à l'exception de quelques-uns, des listes électorales et bulletins indisponibles dans un grand nombre de bureaux, enfin, une participation faible des électeurs et le non-respect du code électoral. Rien que ça !

En somme, des « insuffisances » de nature à invalider le scrutin dans un régime normal mais sûrement pas pour Denis Sassou Nguesso. N'est pas démocrate qui veut ! La presse officielle titrait sur le « calme » qui a prévalu pendant ces élections. La Commission électorale, à la solde du tyran, lui emboîtait naturellement le pas.

Certains partis politiques ayant pourtant

participé à ce simulacre d'élection crient à la magouille. Il n'y avait pourtant aucune chance qu'il en fut autrement ! Espérer de Sassou Nguesso l'organisation d'élections démocratiques et impartiales relève d'une véritable cécité politique. Les choses se sont donc déroulées comme il le voulait. Dans la confusion. Tout juste a-t-il concédé la reprise des élections dans les bureaux ou circonscriptions ayant « posé problème ».

La fin du film est connue : « victoire éclatante » du camp présidentiel au deuxième tour, prévu en juillet. Comme toujours, empêtrée dans ses contradictions et ses compromissions, la classe politique joue à merveille les seconds rôles. « *Il est là, il faut faire avec* », se justifient-ils en lorgnant, comme d'habitude sur le gros gâteau à se partager.

Avec une telle classe politique, ce régime parasitaire a encore de beaux jours devant lui. Il faut s'en convaincre désormais, rien n'est possible et ne pourrait l'être avec elle.

Quand les Congolais prendront-ils conscience qu'il faut investir massivement le champ politique pour se débarrasser de ces dirigeants incompetents, cupides et pathologiquement corrompus. Quand se décideront-ils à chasser une classe politique irresponsable qui n'a surtout pas la volonté d'améliorer les conditions de vie des citoyens ? Elle est plutôt attentive à ne pas gêner le pillage des ressources naturelles du pays par les entreprises occidentales et maintenant chinoises dont ils tirent l'essentiel de leurs revenus.

Ailleurs, en Afrique, des peuples ont déjà chassé les oppresseurs. La dictature et la gabegie ne sont pas une fatalité. Encore faut-il que chacun prenne son destin en main pour porter une exigence de citoyenneté, de justice, d'humanité, de fraternité et d'égalité.

Il faut refuser toute collaboration avec ce régime qui se pare des habits de la démocratie, dénoncer sans relâche ses membres, coupables de crimes de sang ou de crimes économiques. Il faut combattre inlassablement l'impunité dont ils bénéficient. C'est la seule condition pour mettre en échec la politique de Sassou Nguesso et son clan et qu'enfin on puisse espérer des élections véritablement démocratiques au Congo.

Benjamin Moutsila, Fédération des Congolais de la diaspora

Disparus du Beach : Jean-François Ndenguet hors d'atteinte

La cour d'appel de Versailles a abandonné le 20 juin les poursuites contre le chef de la police congolaise Ndenguet, mis en examen pour « crimes contre l'humanité » dans l'affaire des disparus du Beach¹, validant toutefois le reste de l'enquête française. Pour la chambre de l'instruction, Ndenguet jouissait d'une immunité empêchant sa mise en examen en France. Cette affaire avait été marquée par la libération, dans des conditions rocambolesques, de Jean-François Ndenguet, incarcéré au soir du 2 avril 2004 à la prison de la Santé puis relâché dans la foulée au terme d'une exceptionnelle procédure de référé-liberté qui s'était tenue en pleine nuit. Ses défenseurs avaient fait valoir que le chef de la police congolaise était alors en mission officielle en France ce qui le rendait bénéficiaire d'une immunité diplomatique. Or ce n'est qu'après avoir eu connaissance de la garde à vue de Jean-François Ndenguet que l'ambassade du Congo à Paris avait envoyé un fax au Quai d'Orsay indiquant que ce dernier était en mission officielle en France. Une auto-immunité *a posteriori* en somme. « *C'est une reprise en main par le pouvoir politique des affaires judiciaires, lorsqu'elles touchent aux intérêts géopolitiques de la France* », ont estimé les avocats des parties civiles. Après l'affaire Borrel, cela devient une (mauvaise) habitude.

1. Réfugiés en République démocratique du Congo (RDC) après avoir fui les affrontements chez eux, 353 Congolais (Congo-Brazzaville) avaient été massacrés après leur retour en 1999. Ils avaient accosté au Beach, principal port de Brazzaville sur le fleuve Congo.

Brice Mackosso

« Le pouvoir congolais craint un soulèvement populaire »

Brice Mackosso est, avec son camarade Christian Mounzeo, une des figures de proue du combat contre la corruption et le détournement des ressources pétrolières au Congo-B. Les deux sont militants des Droits de l'homme et membres de la plateforme *Publiez ce que vous payez Congo*.

Lors d'une rencontre en octobre dernier (voir *Billets n° 151*), ils nous avaient fait part de leurs démêlés judiciaires avec un pouvoir congolais fébrile qui craint particulièrement le plaidoyer anticorruption mené par les deux hommes auprès des instances internationales.

Billets d'Afrique – La dernière fois que nous vous avons invités en France, les autorités congolaises vous avaient interdit de sortir du territoire. Votre présence à nos côtés aujourd'hui signifie-t-elle que les astreintes sont levées ?

Brice Mackosso – Les choses ont un peu évolué, notamment du fait des pressions internationales. Notre rencontre avec Paul Wolfowitz à Oslo en octobre dernier, dans le cadre des négociations internationales sur l'ITIE¹ avait beaucoup effrayé le régime de Sassou qui a voulu nous couper de tout contact avec l'extérieur, y compris avec les missions diplomatiques. On nous a obligés à rester à Pointe-Noire pendant plusieurs mois avec interdiction de nous rendre dans les villages pétroliers environnant et surtout à l'aéroport où ordre était donné de nous empêcher d'entrer, y compris par la force. Certains policiers avaient même nos photos sur leur téléphone portable pour pouvoir nous reconnaître.

Mais notre isolement n'a pas été total. L'ambassadeur américain et des représentants de la Banque mondiale sont venus nous rencontrer plusieurs fois. Total a envoyé un observateur pendant notre procès. Du reste nous avons obtenu un visa de un an pour la France. Le nouvel ambassadeur de France semble beaucoup plus à l'écoute que son prédécesseur, même si la vieille garde de ce dernier est toujours en poste.

Il y a une eu sorte de revirement, à la suite notamment d'une rencontre sur la transparence des revenus pétroliers qui s'est tenue à Brazzaville le 25 mars, réunissant des mem-

bres de la société civile, du gouvernement congolais et les ambassadeurs de France, des États-Unis, de l'UE, de l'Italie et de la Belgique ainsi que les chefs de mission de la Banque mondiale et du FMI. Les autorités ont voulu nous faire prendre l'engagement de ne pas travailler au renversement du gouvernement. Ils voyaient en nous les organisateurs potentiels d'une insurrection, ce qui n'est pas dans notre mandat.

BDA – On comprend d'autant mieux cette inquiétude que le pays s'apprête à voter. Comment se préparent les législatives ?

B. M. – Le premier tour des législatives a eu lieu le 24 juin et le second est prévu pour le 22 juillet mais les conditions de transparence ne sont pas réunies. L'opposition et la société civile ont demandé une commission électorale indépendante. L'épiscopat congolais a lui aussi écrit au président de la République pour obtenir la création de cette commission et pour demander un recensement électoral. Le pouvoir congolais n'a pas donné suite. Il n'y a donc pas de nouveau découpage électoral et un grand nombre d'électeurs sans cartes, celles-ci n'ayant quasiment pas été distribuées. En revanche il y a toujours beaucoup de partis et de candidats (1 300 pour 135 sièges). Ce qui nous inquiète c'est que la plupart des partis de l'opposition ont conclu un accord avec le pouvoir. En échange de leur participation au scrutin, ils espèrent obtenir des sièges dans les circonscriptions où ils sont en théorie sûrs de l'emporter. Mais ce pari n'est pas gagné d'avance car rien ne dit que les résultats finals validés par le pouvoir seront en leur faveur. Dans tous les cas, le grand perdant, la victime de ces arrangements, c'est le peuple congolais.

BDA – Quel est le climat au Congo à la veille de ces élections ? La tension est-elle palpable ?

B. M. – Beaucoup de Congolais de la rue voient dans la campagne une occasion de grappiller des cadeaux ou de l'argent aux candidats, ils se désintéressent de l'enjeu politique et ne croient plus en la démocratie. En revanche il y a eu quelques mobilisations intéressantes récemment. Des religieuses de Pointe-Noire ont organisé un événement de plaidoyer lors de la journée internationale sur l'eau, le 25 mars. Elles ont déployé devant l'église une banderole portant le mes-

sage « 2 000 milliards de revenus pétroliers en 2006 mais pas d'eau dans la ville pétrolière ». Les médias congolais étaient présents, de même que le préfet qui a ordonné que la banderole soit retirée. La police est ensuite venue interroger tout le monde, y compris les prêtres et l'évêque de Pointe-Noire. Les télévisions ont dû arrêter la diffusion des images. Là encore, le pouvoir craignait un soulèvement populaire. Les gens sont lassés et les difficultés sont de plus en plus énormes. Tout le monde est bien conscient du détournement des revenus pétroliers mais la peur est bien présente. Nos problèmes judiciaires ont contribué à dissuader ceux qui tentent de résister.

BDA – Dans ce climat de résignation, comment va être perçue l'annonce de l'ouverture par le parquet de Paris d'une instruction pour recel de détournement de biens publics visant notamment Denis Sassou N'Guesso ?

B. M. – Les Congolais sont déjà au courant car RFI en a parlé. J'ai pu évoquer cette affaire lors d'une réunion au ministère de la coopération allemande (BMZ). C'est un grand espoir pour nous, d'une part car cela va dissuader les dirigeants africains de placer leur argent en France, le pays où ils se sentent le plus à l'aise et surtout parce que ça peut inciter les pays européens à s'attaquer à leur tour à ce problème, eux qui nous disent toujours que c'est la France qui connaît le mieux le terrain et qui a le plus de relations avec nos pays.

L'autre avantage d'entendre nos dirigeants se faire traiter de corrompus dans les médias internationaux, c'est que ça les oblige à se justifier. On a entendu un proche de Sassou dire à la presse que les biens en question étaient des « biens ordinaires ».

Dans notre résignation on se dit que le salut va venir d'ailleurs.

BDA – Comment avez-vous perçu le fait que le nouveau président français reçoive Omar Bongo à l'Élysée ?

B. M. – Le recevoir n'est pas un problème en soi. Ce qui est important c'est ce qu'il y a derrière cette visite. On sait que Bongo est venu négocier une importante remise de dette que le Trésor français ne voulait pas lui accorder. Il a obtenu une remise de 20%. Dans le cas du Gabon comme dans le cas du Congo ces remises de dettes posent un vrai problème dans la mesure où rien n'est prévu pour obliger les gouvernements à gérer correctement leurs revenus. Il s'agit là d'un double gaspillage : l'argent des contribuables français et celui des contribuables africains.

Propos recueillis par Fabrice TARRIT

1. Initiative de transparence des industries extractives.

CÔTE-D'IVOIRE

Quel bilan ?



À l'heure de la redéfinition du mandat et du dispositif Licorne, le bilan de la

présence militaire française devra être fait. Avec des parts d'ombres peu glorieuses. En voici quatre exemples.

EN JANVIER dernier, la presse française diffusait largement le contenu d'un entretien accordé par le mercenaire français Jean-Jacques Fuentès à propos du bombardement de novembre 2004 du cantonnement français de Bouaké. Il dédouanait le président ivoirien de la mort des soldats français en suggérant que des officiers ivoiriens avaient été intoxiqués par une source militaire française sur la présence de chefs rebelles en réunion à proximité du camp de Licorne. En janvier dernier, nous apprenions qu'Interpol avait refusé de diffuser les mandats d'arrêts contre les deux copilotes ivoiriens qui avaient opéré le bombardement. Mais surprise ! En février, suite à une demande de Malte, Interpol Paris émettait un mandat d'arrêt contre Fuentès.

En juin 2003, *The Observer* révélait qu'une société britannique, « montée spécifiquement pour acheter deux avions de combat et dirigée par deux directeurs français, dont l'un est Jean-Jacques Fuentès », les avait vendus au gouvernement ivoirien sans les autorisations requises. Fuentès réussit à acheminer ces avions à Malte. Après que le premier avion parvint en Côte d'Ivoire, Malte fut informé de l'enquête britannique et interdit l'exportation du second. Mais Fuentès le fit partir en pièces détachées. D'où quatre ans plus tard le mandat d'arrêt d'Interpol, puis fin mai, l'arrestation de Fuentès à Marignane avant l'extradition vers Malte début juin – le procès est en cours.

La loi française du 14 avril 2003 réprimant le mercenariat est visiblement inopérante contre cet « ancien pilote des forces spéciales françaises » – dit *The Observer* – resté sous contrat avec le gouvernement ivoirien pendant au moins deux ans.

« Je t'offre trente Noirs pour construire un bunker »

En décembre 2006, *Libération* rapportait les propos d'un ancien caporal chasseur alpin accusé (et qui sera condamné) au procès des mosquées brûlées d'Annecy.

« À plusieurs reprises, il a participé à la force d'interposition entre rebelles et partisans du président Laurent Gbagbo en Côte-d'Ivoire ». Il évoque l'affaire Firmin Mahé, ce jeune Ivoirien tué par des soldats français, et dit : « Des affaires Firmin Mahé, mettant en cause des officiers supérieurs, j'en ai vu plusieurs pendant que j'étais en Côte-d'Ivoire. »

Il raconte que lorsqu'ils attrapaient un rebelle, ils « le ligotaient et le sergent lui mettait un coup dans la gueule, puis c'était chacun son tour, et on le faisait sinon on était traités de pédés ». David Métaxas, avocat de la Licra, lui demande alors combien de fois c'est arrivé. Il soupire, ne sait pas, suggère qu'il a vu pire mais ne peut pas le dire. Puis rapporte cette anecdote : pour l'un de ses anniversaires, un lieutenant lui aurait dit : « Joyeux anniversaire, caporal. Comme cadeau, je t'offre trente Noirs pour construire un bunker. » La cour ne comprend pas, lui demande d'être plus clair. Il explique alors qu'il « s'agissait d'un jeu fréquent. Des « esclaves » à qui l'on faisait construire des « postes de combat avancés » dont l'armée n'avait pas besoin. »

Depuis juin 2003, les forces impartiales fortement épaulées par la force Licorne surveillaient la « zone de confiance », zone-tampon entre l'armée ivoirienne et les Forces nouvelles. L'accord de Ouagadougou du 4 février 2007, issu du « dialogue direct » entre le camp présidentiel et la rébellion a prévu son remplacement par une simple « ligne verte ».

À chacun sa place

En avril 2007, donc après que la suppression de la zone de confiance a été annoncée, Médecins sans Frontières-Belgique publia un rapport concis et accablant sur l'insécurité qui y régnait de 2003 à 2006. Parmi les témoignages recueillis, un membre du personnel médical de Man déclarait en août 2005 : « Les victimes de violences, qui se font soigner ici, viennent pour la plupart de l'intérieur de la « Zone de confiance ». Le danger y est omniprésent. Les habitants y sont abandonnés à leur sort. Ils ne peuvent compter sur personne pour assurer leur sécurité. Lorsqu'un vol est commis d'un côté ou de l'autre de la « Zone de confiance », on appelle la police et c'est fini. Mais qui garantit la sécurité dans cette zone ? Tout le monde peut y faire ce qu'il veut sans risque d'être inquiété car les crimes restent impunis. »

Chaud cacao !

L'ONG Global Witness vient de publier un rapport intitulé « Chocolat chaud : comment le cacao a alimenté le conflit en Côte-d'Ivoire », décortiquant l'utilisation de la filière cacao pour financer l'effort de guerre. On y retrouve quelques acteurs francophones bien connus des lecteurs de *Billets d'Afrique*.

Le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, constitue encore selon le rapport, la première richesse du pays¹. Caisse noire historique du pays depuis Houphouët Boigny, la filière cacao est depuis toujours marquée par une grande opacité. Sa réorganisation et la no-

mination, par le FPI, de personnalités à la tête des institutions qui la composent n'ont guère changé cet état de fait. Le rapport étudie plusieurs mécanismes de contribution de la filière cacao à l'effort de guerre.

Multinationales pas au courant

Ainsi trois institutions de la filière, l'Autorité de régulation du café et du cacao (ARCC), la Bourse du café et cacao (BCC) et le Fonds de développement et de promotion des activités des producteurs de café et de cacao (FDPCC) ont, au début du conflit, apporté une contribution directe d'au moins 10,6 milliards de Francs CFA. Or le conseil d'administration de la BCC « comprenait deux représentants de la plus importante organisation professionnelle d'exportateurs, le Groupement professionnel des exportateurs de café-cacao

Le 28 janvier 2006, une dépêche de l'agence Misna tirait déjà la sonnette d'alarme sur la situation de Bouaké. Un « volontaire œuvrant dans le secteur social » s'étonnait de l'importance du dispositif français dans le bastion des Forces nouvelles de Guillaume Soro : « [...] Il est impressionnant de voir autant de véhicules militaires circuler en ville, surtout des véhicules français, par colonnes de 20 ou 30. »

Il poursuivait en témoignant des graves problèmes sociaux : « La dernière génération est complètement en déroute, [...] il y a un grand besoin de rééducation et de réadaptation des jeunes, dont un grand nombre sont des enfants soldats. Des jeunes filles se prostituent. L'arrivée des armes apporte toujours une augmentation de la drogue, d'argent et de prostitution. J'ai vu des filles de 12 ans vivre avec leurs propres enfants dans des conditions d'insalubrité terribles, sans eau ni électricité. Les maisons abandonnées deviennent les lieux de prostitution. [...] Les filles se vendent pour 1 ou 2 euros. Ce phénomène ne pourra diminuer qu'après le retrait des soldats. Avec mon équipe, nous avons documenté et photographié tout cela et nous avons transmis les comptes rendus aux autorités militaires locales, françaises et onusiennes. Elles nous ont conseillé de ne pas trop nous agiter et de rester à notre place. »

David Mauger

Des roquettes contre la paix !

À l'heure où nous bouclons ce numéro, l'attaque à la roquette de l'avion du Premier ministre Guillaume Soro dans son fief de Bouaké a suscité un profond émoi dans le pays et dans le monde.

L'attaque a fait 4 morts dont le chef de la sécurité et une dizaine de blessés. Des amis de Survie, joints le 29 juin au téléphone, font état d'une situation maîtrisée et calme à Bouaké. Les activités prévues à l'agenda des officiels ivoiriens venus d'Abidjan pour relancer le processus d'identification des populations se seraient déroulées normalement.

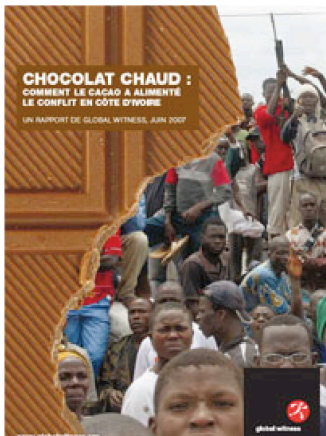
Les Forces nouvelles, l'Onuci, le RDR et le gouvernement ivoirien ont tous condamné avec force cet attentat. L'enquête qui vient de s'ouvrir devrait permettre une rapide identification des auteurs de cette embuscade, tentative de coup d'arrêt au processus de paix, initié début mars par la signature de l'accord de Ouagadougou.

Un accord toutefois fragile, réprouvé en silence par quelques partisans du président Gbagbo mais aussi par certains chefs de l'ex-rébellion. Ils craignent d'être les « oubliés » de la réunification et ne sont pas loin de considérer Guillaume Soro comme un traître.

L'avenir de la paix dépend désormais de la célérité et de la sérénité avec lesquelles le tandem Gbagbo-Soro va gérer ce durcissement inattendu du processus de sortie de crise.

Un point positif dans ce tableau assombri est à signaler : les Ivoiriens adhèrent massivement aux réformes politiques et administratives en cours.

Sisulu Mandjou Sory



(GEPEX) : le directeur général d'ADM Cocoa Sifca et le directeur de Dafci », propriété, à l'époque, de Bollore². Interrogées par Global Witness, les multinationales qui composent la Gepex (les américaines ADM et

Cargill, la suisse Barry Callebaut et Tropival, filiale de la britannique ED & F Man Holdings Ltd) ont répondu ne pas être au courant, alors que les dons étaient publics, largement commentés et mis en scène dans les médias. Bollore quant à lui n'a pas jugé utile de répondre.

Filières israéliennes

Le rapport étudie également les questions financières liées à la Caisse

autonome d'amortissement (CAA), remplacée par la Banque nationale d'investissement (BNI) en 2004, et plus particulièrement les liens de cette dernière avec une étrange société de travaux publics, Lev-Ci. Dans son conseil d'administration figure l'Israélien Moshe Rothschild, déjà impliqué et recherché au Pérou pour une affaire de trafics d'armes et pots-de-vins. Lev-Ci, dans laquelle la BNI est actionnaire, est la filiale de HTM Beheer BV, société immatriculée aux Pays-bas, officiant sous d'autres noms notamment en Sierra Léone. HTM Beheer a fourni des hélicoptères de combat au gouvernement ivoirien. La société contrôlant HTM Beheer ainsi qu'une cascade de sociétés écrans, est immatriculée aux Antilles néerlandaises : son actionariat reste donc anonyme.

Filières françaises

Des hélicoptères de combat ont également été échangés en 2003 contre du cacao grâce au français Christian Garnier, négociant en armes et directeur Afrique de la société Gambit In-

vestment Ltd. Il était aussi, selon ses dires, conseiller militaire du président Gbagbo au moment de la transaction. Christian Garnier, « ancien de Rhodésie, de la Centrafrique, du Tchad et des Comores », avait également négocié auprès de la présidence ivoirienne l'attribution de permis pétroliers et diamantaires pour des entreprises canadiennes, avec l'appui « de hautes personnalités ivoiriennes et françaises » (*La Lettre du Continent* du 16 janvier 2003). Gambit Investment Ltd est « une section dérivée de Sitara International Finance Holding SA », mystérieuse holding immatriculée au Luxembourg.

Victor Sègre

1. Selon certains observateurs, les exportations de pétrole l'auraient emporté sur le café et le cacao en 2006. Cf. *Jeune Afrique* du 6 août 2006.

2. Bollore a cédé, en août 2004, sa société de négoce Dafci au consortium ivoirien FRC-BNI-ACE-FGCC (Fonds de régulation de contrôle, Banque nationale d'investissement, Audit contrôle expertise, Fonds de garantie des coopératives café-cacao) en échange de la gestion du terminal à conteneur du port d'Abidjan, obtenu de gré à gré.

AFRIQUE DE L'OUEST

Un train peut en cacher un autre



L'express Dakar-Niger en a fini de traverser Sénégal et Mali tous les deux jours, comme au temps de sa gloire passée, dans les années 1960.

Le train fut construit dans les années 1920, par la colonie française pour des objectifs stratégiques. Mais en 1947, la ligne fut le théâtre d'une longue grève retentissante des ouvriers noirs contre leurs employeurs blancs, véritable point de départ de l'indépendance de l'AOF. La ligne Dakar-Bamako, d'objet colonial devenait un objet national. Bon an mal an, « l'express » joua son rôle intégrateur et fut un élément constitutif des bonnes relations des états maliens et sénégalais.

Mais le matériel vieillissait et son renouvellement fut négligé par les gouvernements Diouf, puis Wade au Sénégal, ainsi que par la dictature de Moussa Traoré au Mali.

Alors, les dirigeants se tournèrent vers la Banque mondiale. Celle-ci proposa un prêt, mais l'assujettit à la privatisation de la ligne. À l'issue de longues tractations, le réseau binational fut vendu en une concession de vingt-cinq ans à deux investisseurs canadien (Canac) et français (Getma). La société Transrail SA fut créée. Bien entendu, le projet BM obligeait Transrail à respecter l'intérêt des États et à signer une convention garantissant le service voyageur. Hélas, la réalité fut toute autre. Dès la privatisation, deux tiers des gares furent fermées, mille cheminots licenciés ou déflatés, et l'express se trouva livré à lui-même, c'est-à-dire à la ruine accélérée de ses wagons et au caractère aléatoire de sa fréquence dorénavant bimensuelle. Le problème, c'est qu'avec le temps, s'était greffée tout au long de la voie une vaste économie informelle, subitement mise à terre par cette privatisation. Des villages sont devenus fantômes, les vendeuses bana bana réduites au chômage. Seul le fret intéresse Transrail, et encore la société se contente-t-elle d'objectifs limités. L'enclavement du Mali et la fermeture de la ligne de Côte-d'Ivoire pour cause de guerre lui assurent un monopole et le prix du container a triplé en trois ans. Dans ce contexte, Transrail n'a toujours pas investi le prêt – encaissé – de la BM dans la réfection de la voie. Et c'est bien là le problème. En fait de train, le Dakar-Niger est devenu le plus lent du monde. Les rails sont dans un tel état qu'il n'est pas envisageable de mettre moins de trois jours pour parcourir les 1200 kilomètres séparant Dakar de Bamako, et encore en restant optimiste. Sur certaines sections, le train ne roule plus qu'à 8 km/h. Il faut aussi compter avec les déraillements. Au moins un par jour. Certes, à cette vitesse, l'événement n'est jamais

meurtrier, mais il faut bien une bonne douzaine d'heures d'arrêt supplémentaire, le temps que l'on remette les wagons sur rails. Avec des criks. Trois ans après sa privatisation, le train n'a jamais aussi mal roulé au Mali et au Sénégal, et il a jeté dans la misère un bassin entier de population. Avec ce drôle de corollaire : un siècle plus tard, des blancs ont repris possession des locaux de direction à Thiès.

À plus d'un titre, cette privatisation manquée illustre bien une forme de prébende devenue courante en Afrique : avec la facilitation d'institutions multilatérales, des biens publics sont privatisés et livrés en pâture à la finance internationale. En effet, Transrail a déjà changé plusieurs fois de propriétaires : Getma, le groupe français Lefebvre, l'américain Savage et le consortium franco-belge Vectilus. De la pure spéculation, mais dans ce cadre précis, on imagine facilement la place que peut prendre la survie d'un malheureux express non rentable, des vendeuses de gare, et des cheminots de la voie. Bien sûr, cette tendance n'est pas spécifique à l'Afrique. Le grand vent libéral souffle partout dans le monde, et il n'est un service public qui ne soit menacé par la rapacité financière. Mais imagine-t-on un fonds d'investissement chinois racheter la SNCF et abandonner les liaisons voyageurs non rentables ? Il n'y a qu'en Afrique que la communauté internationale se joue impunément des questions nationales à ce point. Dans cette colonisation déguisée sous le vocable

Tiecoura Traoré

« L'exploitation peut être bénéficiaire »

Grand, regard haut et sympathique, Tiecoura Traoré vient de passer un mois en Europe à l'invitation de syndicats français et allemands. Ingénieur et même docteur, il est le fondateur du Collectif citoyen pour la défense et l'intégration du rail malien (Cocidirail). Son militantisme, issu d'une réflexion globale sur l'idée du service public, lui valut d'être l'un des premiers licenciés du réseau Dakar-Niger, lors de sa privatisation en 2003. Pour lui sa lutte s'inscrit dans le droit fil des combats du « DN ».

TT – Après les premiers régimes, les États ont commencé à représenter les puissances financières, et colonialistes et on peut les appeler comme on veut, mais pas les intérêts des peuples qu'ils gouvernent. Un travail de sappe a été fait. Les États se sont eux-mêmes chargés de diviser et de briser la puissance syndicale, de façon que la privatisation se passe sans heurts. Ce travail s'est concrétisé par l'incapacité de la base à comprendre qu'il fallait être ensemble. Ensuite au début de la privatisation, on a choisi tous les leaders et on les a licenciés. Au 1^{er} octobre 2003, il n'y avait plus de syndicats à vrai dire. Et on a fait

d'investissement et d'aide au développement, la France tient une place de choix. Pour ne parler que des chemins de fer, on l'a vu, Getma a racheté celui du Mali, le groupe minier Eramet exploite, lui, en toute tranquillité le Transgabonais, et le désormais célèbre Bolloré a successivement remporté celui de Côte-d'Ivoire/Burkina-Faso (Sitarail), du Cameroun (Camrail), de Madagascar (Madarail), d'Angola, du Mozambique et continue de lorgner sur le Congo-océan. Certes, on arguera que dans certains cas, l'entretien de la ligne a été assuré, surtout quand il s'agissait comme aux Gabon, Cameroun et Burkina d'un vecteur essentiel dans l'exploitation du minerai ou du bois. Mais dans ce schéma de développement vertical, le service public ne trouve guère de place. Que se passera-t-il, quand le bois du Cameroun ne sera plus compétitif, ou le manganèse gabonais épuisé ?

Ici, comme sur le Dakar-Niger, la présence française n'est ni militaire, ni politique. Non : simplement financière. Les groupes ne s'occupent pas d'instrumentaliser les crises politiques, ils se contentent de gérer leurs profits au mépris des peuples. Cette forme de prédation, couverte par le « consensus de Washington » n'en représente pas moins un avenir radieux pour la Françafrique. C'est bien ce qu'a semblé vouloir nous dire N. Sarkozy en allant bronzer sur le yacht de Vincent Bolloré. Il s'en fiche, il ne prend jamais le train.

Vincent Munié

adopter une disposition légale interdisant, pendant la première année de l'exploitation du nouvel opérateur, toute activité syndicale sur la ligne.

VM – Parle-moi des conséquences immédiates de la privatisation de 2003.

TT – Tout de suite on a fermé deux tiers des gares et haltes, 24 sur 36. Ça a touché une population de un million de personnes. Simultanément, il y eut 618 licenciés dont douze couples. Seulement du côté Malien. Au Sénégal c'est à peu près le même nombre.

VM – Transrail n'a rien investi dans la ligne ?

TT – L'audit commandité par la Banque mondiale et les deux États le démontre.

VM – Et les États ne réagissent pas ?

TT – C'est de la responsabilité des gouvernements. Nous en tant qu'association de citoyens nous demandons que ce travail, qui consiste à casser l'outil du service public, soit stoppé. L'histoire du chemin de fer a montré que la ligne n'est pas vouée à être conduite de cette manière, nous avons déjà pu voir que l'exploitation pouvait être bénéficiaire.

Propos recueillis par Vincent Munié

ESSAI MAL TRANSFORMÉ

Une histoire pas si secrète

L'ouvrage collectif Histoire secrète de la V^e République, rédigé sous la direction de Roger Faligot et Jean Guisnel ne se démarque pas, sur quelques sujets sensibles, des versions officielles des autorités françaises. Sur quelques points importants au moins, son titre paraît usurpé.

Le volume se veut une synthèse des livres parus sur les sujets les plus sensibles liés à l'histoire de la V^e République. Il est composé d'une centaine d'articles, répartis en sept catégories : guerre d'Algérie, héritage colonial, questions nucléaires, diplomatie secrète, services secrets et raison d'État, finances et jeux d'influence, politique et réseaux occultes. On y trouve de nombreuses informations utiles, parfois inédites. Sans prétendre à une critique exhaustive, il faut toutefois remarquer qu'en ce qui concerne les questions liées au néo-colonialisme français en Afrique, particulièrement sur les sujets les plus contemporains, l'ouvrage présente des erreurs et des lacunes que l'on a du mal à croire involontaires. Voici trois exemples significatifs.

La légion saute toujours sur Kolwezi

En 1978, la France, intervenait militairement au Zaïre (actuelle RDC) en soutien au dictateur Mobutu, contre les soldats du Front de libération nationale congolaise (FLNC). D'après Mobutu et les militaires français, ces derniers auraient été encadrés par des instructeurs cubains et se seraient livrés à des massacres d'Européens. Le chapitre de Rémy Kauffer consacré à cet épisode ne retient que cette version, en dépit de la volonté affirmée en introduction du livre, de ne pas occulter les hypothèses différentes lorsqu'elles existent. Or la présence de Cubains a été à l'époque fortement mise en doute par plusieurs personnalités : David Owen, secrétaire d'État britannique au Foreign Office ; Hodding Carter, porte-parole du département d'État américain ; ou encore le colonel français Cavarrot, chef du service d'information des armées, peu susceptibles d'être soupçonnés de sympathies prosoviétiques. Plus grave, N'Guz Karl-I-Bond, ténor de la politique zaïroise, révéla en 1981, sans être démenti, que le massacre des Européens qui justifiait l'intervention militaire avait été commis sur ordre de Mobutu lui-même. La Belgique, pas dupe des motivations humanitaires de la France, accusa d'ailleurs publiquement celle-ci de marcher sur ses plates-bandes économiques, non sans raison, car quelques groupes hexagonaux furent grassement récompensés.¹

Rwanda : le rideau de fumée habituel...

Le chapitre de Roger Faligot et de Jean Guisnel, consacré au rôle joué par la France dans l'accomplissement du génocide des Tutsis au Rwanda, reconnaît a minima que « François Mitterrand a choisi de continuer à soutenir le régime de Juvénal Habyarimana qui préparait un génocide », sans préciser toutefois qu'il savait le génocide en préparation. Mais pour le reste, il s'agit surtout d'un laborieux plaidoyer en faveur de l'armée française « qui ne s'est guère défendue depuis plus de dix ans contre ce procès public. Pour ne pas jeter de l'huile sur le feu et ne pas raviver les plaies, sans doute (...) » Défense de rire... Les livres de Verschave² et de Saint-Exupéry³ y sont caricaturés et discrédités au motif (mensonger) que leurs auteurs auraient minimisé les crimes du FPR de Kagame. Sans en examiner aucune (le choix ne manque pourtant pas parmi les éléments réunis par la Commission d'enquête citoyenne, dont le rapport n'est pas cité en bibliographie, alors qu'y figurent les livres de Bernard Lugan ou de Bernard Debré...), les auteurs décrètent que les preuves de la complicité militaire sont inexistantes. Ils se contentent, pour toute démonstration, de curieuses analyses sémantiques : le Commandement des opérations spéciales français ne saurait être impliqué puisqu'à la différence du « service action de la DGSE, qui opère clandestinement, le COS n'est en rien une formation secrète ».

Quant à la présence de Paul Barril au Rwanda pendant le génocide, elle « ne saurait être mise en relation avec une quelconque mission officielle française ». Pour un livre qui prétend traiter de l'Histoire « secrète », il est pour le moins étonnant de s'arrêter aux missions « officielles ». Les auteurs consacrent en revanche un long développement, très peu critique, à « l'enquête » de Pierre Péan qui « fait la démonstration que la vérité n'est pas aussi simple que veulent le faire accroire les partisans de Paul Kagame ». L'amalgame grossier entre les associations françaises qui demandent la vérité sur le dossier Rwandais et « les partisans » du FPR ainsi que les accusations de manipulation des unes par les autres, ne sont pas nouvelles. On en trouve la source chez ceux qui se considèrent toujours en guerre contre Kagame, même s'ils ne souhaitent pas, bien entendu, « jeter de l'huile sur le feu ».

Côte d'Ivoire : circulez...

Le chapitre, également écrit par Jean Guisnel, évoquant le massacre commis par l'armée

française à Abidjan en novembre 2004 est également à décharge pour les autorités et l'armée françaises. Les circonstances qui ont conduit à cette fusillade délibérée sont pour le moins incomplètes.

Ainsi il est dit que les mercenaires responsables du bombardement du cantonnement français « purent repartir sans anicroche soit par vols réguliers, soit par le Togo ». Il n'est pas précisé que c'est après être passés entre les mains de nos forces spéciales, et sur ordre des autorités françaises, qu'ils ne furent pas arrêtés !

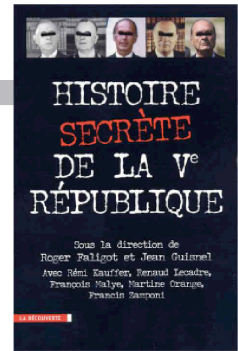
Après la destruction de l'aviation ivoirienne ordonnée dans l'heure par Jacques Chirac, les manifestants ivoiriens se dirigent vers la base militaire française du 43^e BIMA, empruntant les ponts Charles-de-Gaulle et Houphouët-Boigny qui y mènent. Selon Jean Guisnel, dans la nuit du 6 au 7 novembre, « des hélicoptères [français] survolent la foule, tirant de nuit pour effrayer les assaillants. » Le documentaire de Stéphane Haumont, Jérôme Pin et Laurent Cassoulet diffusé (une seule fois, puis déprogrammé) dans l'émission 90 minutes de Canal +, atteste au contraire, images à l'appui, que les militaires français ont délibérément pris pour cible, à la mitrailleuse, les « assaillants » civils désarmés, y compris lorsqu'ils étaient isolés ou en voiture. La présentation du massacre à l'hôtel Ivoire pose également problème : au vu des images qui ont été tournées de la scène, et qui ont circulé depuis, on peut constater que les forces françaises ne « défendent » pas l'hôtel où se seraient « réfugiés nombre d'Européens ». Ce dernier ne contient en effet que les militaires français. En revanche leur stationnement près de la présidence ivoirienne a constitué une véritable provocation. Aucun mot non plus sur les différentes versions successives fournies par notre ministre de la Défense, ni sur le quasi-black-out médiatique en France. Non seulement l'histoire secrète de ces événements n'est pas écrite, mais on en reste à un niveau très inférieur aux éléments d'information actuellement connus et divulgués par quelques médias. De la part de journalistes chevronnés et habitués des affaires liées à la raison d'État, voilà qui laisse perplexe...

Victor Sègre

1 – Pour une présentation détaillée de ces événements, lire le Dossier noir de Survie n°9 : « France-Zaïre-Congo, 1960 – 1997 : échec aux mercenaires »

2 – Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda, F.X. Verschave La Découverte (1994)

3 – L'inavouable : la France au Rwanda, Patrick de Saint-Exupéry, Les Arènes (2004)



GABON

Bongo persécuté



Une actualité judiciaire bien chargée pour le grand ami de Chirac et de Sarkozy

Une pratique largement répandue en Afrique centrale francophone, veut que les hommes d'affaires qui viennent y opérer doivent verser une partie de leurs bénéfices à tel ou tel « parrain » politique local, supposé favoriser leurs activités. Cela se fait le plus souvent par une « association » des deux intéressés, l'homme d'affaires expatrié et le politicien local. Parfois cela tourne mal quand le politicien se fait trop gourmand.

C'est ainsi qu'au Cameroun tel homme d'affaires français a dû quitter précipitamment le pays après avoir essuyé quelques fusillades, dans la meilleure tradition du milieu. Récemment telle entreprise néerlandaise a dû plier bagage, écrasée sous les redressements fiscaux pour ne pas s'être montrée compréhensive à l'égard des coutumes locales. On s'étonne ensuite qu'il y ait si peu d'activité économique dans ces pays.

La mésaventure d'un entrepreneur français au Gabon vient de se régler au tribu-

nal de Bordeaux. René Cardona était ainsi « associé » avec le chef de l'État gabonais et sa famille dans une société d'armement de pêche. À la suite d'un différend portant sans doute sur l'ampleur des versements à faire à la famille régnante, il fut tout simplement emprisonné courant 1996. Il ne fut libéré qu'après le versement par son fils de 300 millions de francs CFA (soit 457 347,05 euros) sur le compte personnel du chef de l'État gabonais.

Le fils porta cette affaire d'extorsion de fonds devant la justice française et le tribunal vient de condamner le président Bongo à lui payer près de 460 000 euros, comme *Sud-Ouest* et *Le Monde* en ont rendu compte le 22 juin 2007. Dans le jugement, les magistrats ont estimé « que M. Omar El Hadj Bongo Ondimba a reçu sciemment ce qui ne lui était pas dû », ce qui est une façon élégante de désigner le racket.

Bongo va de malheur en malheur, depuis 2001, où un jugement autorisa François-Xavier Verschave à l'appeler un parrain sans qu'il puisse interdire cette offense. Voici qu'un de ses protégés se fait rembourser le prix de sa protection et qu'une enquête est lancée sur la provenance de ses biens en France. Voici enfin que *La lettre du Continent*, dans son numéro 519 du 7 juin 2007 révèle : « Dans son rapport "Gabon" du 18 avril, le FMI s'interroge pudiquement sur le coût des "fêtes tournantes" et les dépenses extrabudgétaires à travers la PID (provision pour investissements diversifiés) pétrolière. »

L'un de ces « investissements diversifiés » est peut-être la villa de 25 millions de dollars que Inge Bongo, épouse de Ali Bongo, fils de son père et ministre de l'Intérieur et de la Défense du Gabon, a visitée pour acquisition en Californie (États-Unis).¹

Dans le même temps, l'AFD (Aide française au développement) prêtait 25 millions de dollars au Gabon pour un programme d'adduction d'eau concernant 120 000 personnes. Et la LDC conclut perfidement : « Mais la vraie question reste la suivante : comment un pays d'un million d'habitants, béni des dieux (pétrole, bois, manganèse, uranium), a-t-il pu absorber plus de cent milliards de FCFA chaque année depuis un demi-siècle, sans se développer ? ». Au point que le Gabon demande maintenant à bénéficier de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés). Décidément Bongo, chéri de tant de politiciens français, est un mystère.

Odile Tobner

1. http://www.dailymotion.com/video/xtdff_inge-bongo-et-sa-villa.



Quand les peuples paient pour les dictateurs

Dette Odieuse. À qui a profité la dette des pays du Sud ? une publication de la plateforme « Dette et Développement » dont fait partie Survie.

Cette brochure d'une vingtaine de pages fait le tour de la question de ces dettes qui ont été contractées par des régimes souvent illégitimes, contre l'intérêt de leurs propres populations.

Études de cas à l'appui (Haïti, RD Congo, Irak, etc.), cette brochure explique comment ces dettes ont été contractées et pourquoi il faut les annuler. Elle propose en outre des pistes pour agir, afin d'y mettre un terme.

Brochure téléchargeable : <http://www.dette2000.org/data/File/DetteOdieuse.pdf>, et davantage d'informations sur www.dette2000.org

Son prix public est de 2 euros.

Lettre fondée par F.-X. Verschave

Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Secrétaire de rédaction : Janine Sfiligoi.

Comité de rédaction : Pierre Caminade,

Raphaël De Benito, Sharon Courtoux,

Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre,

David Mauger, Odile Tobner.

Ont aussi participé : Jean-Loup Schaal,

Vincent Munié, Benjamin Moutsila.

Abonnements : Alexandre Picheral.

Coordination : Olivier Thimonnier

Association Survie

210 rue Saint-Martin

F75003 Paris

Commission paritaire n° 0211G87632

Dépôt légal : juillet-août 2007 - ISSN

1155-1666 Imprimé par nos soins

Abonnement :

20€ (Étranger) : 25€ ; faible revenu : 16€)

Tél. (33 ou 0) 1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0) 1 44 61 03 20

<http://www.survie-france.org>

contact@survie-france.org



«Biens mals acquis»

Le 27 mars dernier, les associations Sherpa, Survie et la Fédération des Congolais de la Diaspora (FCD) déposaient une plainte pour «recel de détournement de biens publics et complicité», portant sur l'acquisition en France de nombreux biens immobiliers de luxe par des personnalités africaines. Elle visait, en particulier, Omar Bongo et Denis Sassou Nguesso. Le Parquet de Paris a annoncé le 18 juin l'ouverture d'une enquête préliminaire. Nos associations se félicitent de cette décision qui doit permettre d'établir les responsabilités pénales individuelles de ceux qui ont détourné l'argent public de leur pays et qui l'ont ainsi appauvri. Une culture d'impunité tranquille est pour la première fois ainsi ébréchée. La France amorçe ainsi un mouvement de mise en conformité avec ses engagements publics internationaux. À condition que cette enquête préliminaire ne se noie pas dans les sables des amitiés d'État.

Lire notre communiqué sur www.survie-france.org